

# Barème honoraires 2018

## Transactions

Habitation / Bureaux / Terrains	Honoraires
Moins de 30 000 €	Forfait de 2 500 € TTC
De 30 000 € à 75 000 €	Forfait de 5 000 € TTC
De 75 000 € à 150 000 €	7 % TTC
De 150 000 € à 350 000 €	6 % TTC
Plus de 350 000 €	5 % TTC
Expertise Immobilière	Sur devis

\* Les honoraires sont basés sur le montant de la transaction et sont à la charge du vendeur. Dans le cadre d'une vente inter-agence, les honoraires sont ceux du mandat d'origine. Le taux de TVA en vigueur est de 20.00 %.

---

## Locations

Visites, constitution du dossier et rédaction du bail	6 % TTC du loyer annuel Hors Charges
Etat des lieux	Dont un Forfait de 80 € inclus

## Gestion locative

Frais mensuel de gestion	7.20 % TTC du loyer mensuel encaissé
--------------------------	--------------------------------------



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS  
DE L'IMMOBILIER  
DEPUIS 1960

Agence de la Provence  
16, bis avenue d'aygu 26200 Montélimar  
Contact au 04 75 00 60 50

